



COMMUNE DE CONQUES-EN-ROUERQUE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin d'en expliquer les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la collectivité dans une ligne spécifique avec les informations relatives aux conseils municipaux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : **annualité**, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 est voté le **15 avril 2026** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région et de l'Etat chaque fois que possible afin de réaliser les investissements votés par le Conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation,

loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, CLAE, loyers, redevances de stationnement, produits du patrimoine soit 22% du total des recettes réelles), aux impôts locaux (28% du total des recettes réelles), et aux dotations versées par l'Etat (43% du total des recettes réelles). Il est à noter que la commune, en 2026 comme depuis plusieurs années, n'a pas augmenté les impôts locaux mais que les bases servant au calcul de ces taxes ont été modifiées en 2024 notamment.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 sont estimées à 2 692 053,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des dépenses récurrentes telle que l'entretien et la consommation bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les travaux de réparation des routes, les subventions versées aux associations, la masse salariale, et les intérêts des emprunts à payer. Mais sont également imputées sur les dépenses de fonctionnement, des dépenses plus exceptionnelles comme celles imputables aux réparations induites par les événements climatiques. Ainsi en 2026, la collectivité devra faire face à de gros travaux supplémentaires au titre de la réparation des intempéries sur les murs de Conques ou les terrains de quilles. Les charges dites à caractère générale représentent 38.7% des dépenses de fonctionnement réelle.

Le virement à la section d'investissement : il est constitué par l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement. Il constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes/ Charge à caractère général	960 600.00	Recettes des services	611 500.00
Dépenses de personnel	1 150 000.00	Impôts et taxes	773 050.00
Autres dépenses de gestion courante	282 519.42	Dotations et participations	1 162 553.00
Dépenses financières	41 100.00	Autres recettes de gestion courante	135 100.00
Charges exceptionnelles	500.00	Produits financiers et produits exceptionnels	850.00
Atténuation de produits	45 100.00	Atténuation de charges	9 000.00
Total dépenses réelles	2 479 819.42	Total recettes réelles	2 692 053.00
Virement à la section d'investissement	486 203.82	Excédent brut reporté	164 184.24
Opération d'ordre	790.00	Opérations d'ordre	110 576.00
Total général	2 966 813.24	Total général	2 966 813.24

Détail des dépenses de fonctionnement :

- Dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et services : eau, électricité, chauffage, fournitures, travaux d'entretien des bâtiments, voirie et réseaux, assurances, prestations cantine scolaire, fournitures scolaires, contrats de maintenance, dépenses de patrimoine, taxe foncière pour les bâtiments municipaux...
- Les dépenses de personnel et frais assimilés.
- Le reversement de la commune au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources institué lors de la réforme de la Taxe Professionnelle)
- Les autres charges de gestion courante dont les frais de transport scolaire, la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les subventions aux associations.
- Les charges financières (intérêts des emprunts).

Détail des recettes de fonctionnement

- Les remboursements de rémunération (arrêts maladie et accidents de travail)
- Les produits des services et des ventes directes : redevances de stationnement, redevances des services à caractère culturel (patrimoine) ; les paiements des familles pour la cantine scolaire et le CLAE, la participation de la communauté de communes aux dépenses d'entretien de la voirie communautaire, etc...
- Le produit des taxes d'habitation et taxes foncières, la taxe sur les pylônes électriques et la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- Les dotations de l'Etat, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie, la prestation de la CAF au contrat Enfance Jeunesse, les compensations versées par l'Etat consécutive aux exonérations de taxes d'habitation et foncière.
- Les revenus des immeubles (loyers, location des salles)
- Les produits exceptionnels dont les remboursements versés par l'assurance consécutifs à des sinistres.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025, sont inchangés. Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 773 050 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 1 162 553 €.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Comme pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine : achat d'un bien immobilier, acquisition d'un véhicule... Il est à noter que comme pour une famille, les investissements induisent de futures charges de fonctionnement (travaux, fluides...).

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel,

d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les emprunts, les subventions d'investissement et le remboursement de la TVA perçus en lien avec les projets d'investissement réalisés et enfin l'autofinancement qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Immobilisation incorporelle	167 000.00	Excédent de fonctionnement (1068)	182 512.04
Remboursements d'emprunts (capital)	164 825.10	FCTVA et taxe d'aménagement	213 000.00
Travaux de bâtiments	1 161 061.07	Emprunts	253 500.00
Immobilisation en cours	460 000.00	Subventions	828 170.15
Report solde d'exécution négatif	72 512.04	Cessions d'immobilisations (024+027)	62 012.20
Autres dépenses	00	Virement de la section de fonctionnement	486 203.82
Total dépenses réelles	2 025 398.21	Total recettes réelles	2 025 398.21
<i>Ecritures d'ordre entre sections</i>	93 976.00	<i>Ecritures d'ordre entre sections</i>	93 976.00
Total général	2 119 374.21	Total général	2 119 374.21

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- la restauration des couvertures de l'abbatiale (fin des travaux en cours- tranche 2 et tranches 3 A)
- les travaux de voirie 2026 (réfection de bitume, PATA...)
- requalification du site du Bancarel en lien avec le syndicat mixte de préfiguration du Grand Site.
- requalification du centre bourg de Grand-Vabre
- passage en LED de l'éclairage public (2^{ème} et 3^{ème} tranche)
- installation à destination de la jeunesse (pump track, jeux)

BUDGETS ANNEXES 2026

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES FONTAINES A NOAILHAC »

Le budget 2026 s'équilibre :

- En fonctionnement, à la somme 37 983,72 €
- En investissement, à la somme de 60 000 €

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES LANDES A GRAND-VABRE »

Le budget 2026 s'équilibre :

- En fonctionnement, à la somme 56 163,00 €
- En investissement, à la somme de 56 000 €

BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE DE ST-CYPRIEN-SUR-DOURDOU »

Le budget 2026 s'équilibre :

- En fonctionnement, à la somme 1 717 346,45 €
- En investissement, à la somme de 112 718,87 €

Fait à Conques-en-Rouergue, le 09 avril 2026

Le Maire,
Davy LAGRANGE